



HAL
open science

Licence Philosophie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Philosophie. 2013, Rectorat de Paris. hceres-02027464

HAL Id: hceres-02027464

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027464>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Philosophie

de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : Institut Universitaire Saint-Pie X

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Philosophie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140005841

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Institut Universitaire Saint-Pie X - Paris VI.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Philosophie* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X se propose de fournir aux étudiants, sur trois années, une formation en philosophie, métaphysique et théologie, susceptible, soit de donner un accès à un master de philosophie, soit de pouvoir être réinvestie dans différentes orientations professionnelles ultérieures. La formation est essentiellement délivrée sous forme de cours magistraux. Chaque semestre comporte trois unités d'enseignement : (1) une unité fondamentale, représentant 50 % des enseignements, consacrée aux enseignements de philosophie, métaphysique, logique, philosophie de la nature et théologie ; (2) une unité complémentaire sur des aspects plus méthodologiques ; (3) une unité dite transversale, concernant les langues vivantes et le latin. Un stage professionnel est possible au semestre 6. L'étudiant qui le souhaite peut opter, en fin de premier semestre, pour un parcours *Droit* à l'intérieur de la mention *Philosophie*. Des enseignements de droit (droit privé, droit social, philosophie du droit) sont alors proposés chaque semestre dans les unités d'enseignements complémentaires.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Philosophie* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X est principalement construite autour d'une approche catholique traditionaliste, et est sous-tendue par la volonté de rendre cohérentes, au plan philosophique, la raison et la foi. Elle s'adresse exclusivement à des étudiants souhaitant suivre ce type de formation spécialisée dans ce courant de la philosophie. Cette licence ne suit pas le principe de spécialisation progressive. La spécialisation marquée et précoce en philosophie laisse très peu de place aux enseignements d'ouvertures (environnement socio-économique, autres disciplines des sciences humaines et sociales). La place donnée aux compétences additionnelles (langues, bureautique) et aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE) est insuffisante. Il n'existe pas de dispositif particulier permettant de préparer les étudiants à une certification de langues ou d'informatique. Un parcours *Droit* (improprement intitulé « mention ») est nouvellement proposé au sein de la licence de *Philosophie* : l'ajout de ce parcours n'est pas clairement argumenté, de même que sa place dans les enseignements dits complémentaires.

Les enseignements de philosophie sont très spécialisés : même si des enseignements de philosophie des lumières par exemple sont présents, la grande part est consacrée à la philosophie antique et médiévale scolastique, une large place étant dédiée à Thomas D'Aquin. Bien que la description des contenus soit très succincte, on y retrouve l'orientation « historique » de l'Institut (scolastique, métaphysique, philosophie de la nature, théologie...), avec une priorité donnée à la réconciliation entre la philosophie aristotélicienne et la pensée chrétienne. La philosophie enseignée dans cette licence reste donc majoritairement servante de la théologie. L'ouverture vers les approches philosophiques contemporaines a une part très restreinte : cet enseignement n'est introduit qu'en troisième année. De même, on attendrait d'une telle licence une ouverture minimale vers d'autres disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie et anthropologie contemporaines, psychologie. L'intitulé des cours de psychologie (psychologie de la sensibilité et de l'âme rationnelle) ne correspond pas aux approches actuelles de la psychologie.

La faiblesse des effectifs accueillis dans cette licence, sept étudiants en première année en 2011-2012, ne mérite probablement pas la mise en place de dispositifs lourds d'aide à la réussite des étudiants : un encadrement de proximité et individualisé est possible. Toutefois, un étudiant en difficulté ne semble pas avoir de possibilités de réorientation. La dimension internationale est absente.

L'orientation des étudiants diplômés est mal renseignée, car les données intègrent, sans les différencier, les étudiants titulaires de la licence et d'une maîtrise. L'insertion professionnelle des étudiants est mal explicitée pour la mention. Un PPE (Projet Professionnel Etudiant) optionnel a été mis en place.

Le pilotage de la licence n'est pas clairement défini. Une équipe pédagogique composée de sept personnes est décrite, sans que leur rôle soit clairement défini en termes de pilotage, de participation à l'enseignement ou aux jurys. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, et l'autoévaluation n'a pas été réalisée au niveau de l'établissement. On note également que très peu d'enseignements sont pris en charge par des enseignants-chercheurs (moins de 15 % du volume horaire), et on ne dispose pas d'informations concernant les intervenants. L'équipe en charge de la licence a intégré un certain nombre de recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation : introduction, encore trop limitée, d'enseignements en philosophie moderne ; préparation, également limitée, à l'orientation. Les recommandations concernant la meilleure identification de l'équipe pédagogique et la clarification du bilan statistique sur le devenir des étudiants ont été peu suivies. Au vu des effectifs, l'attractivité de la formation est faible mais ne semble pas donner lieu à la mise en place de dispositifs particuliers de recrutement de la part des responsables.

Cette licence ne correspond pas à ce qui est attendu d'une licence du domaine, en matière de couverture du champ de la philosophie, d'ouverture disciplinaire, de spécialisation progressive, d'encadrement, et d'analyse du devenir des étudiants.

- Point fort :

- Aucun point fort en lien avec les exigences d'une formation universitaire.

- Points faibles :

- La licence mention *Philosophie* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X est principalement construite autour d'une approche catholique traditionaliste.

- Les contenus d'enseignement dans la spécialité ne couvrent pas de façon homogène les différentes approches de la philosophie, en particulier les approches contemporaines : il s'agit d'une formation centrée sur une approche thomiste de la philosophie.
- La formation se caractérise par une très forte spécialisation, dès la première année et ne respecte ni les principes d'orientation, ni ceux d'une spécialisation progressive.
- Une licence au périmètre limité, sans ouverture en direction des autres disciplines du domaine, des secteurs professionnels et de certaines compétences additionnelles.
- La contribution des enseignants-chercheurs à la formation est insuffisante.
- La formation ne permet pas de passerelles et de réorientation.
- Des données insuffisantes sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Le contenu de la licence mention *Philosophie* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X ne correspond pas à celui d'une licence universitaire. Il conviendrait pour cette licence de se conformer aux principes de spécialisation progressive, en proposant une première année plus généraliste. Cette spécialisation progressive devrait permettre d'envisager des ouvertures nécessaires vers d'autres disciplines du domaine, des réorientations et des passerelles.

Des efforts semblent avoir été réalisés pour introduire des champs de la philosophie non présents lors de la précédente évaluation, mais ces efforts restent largement insuffisants pour fournir aux étudiants une formation en philosophie couvrant de façon plus homogène les différents courants, en particulier contemporains, de la discipline.

Si le suivi des étudiants est individualisé vu les faibles effectifs, les données concernant le parcours et le devenir des étudiants devraient être analysées et prises en compte pour envisager des dispositifs permettant de pallier le manque d'attractivité de la formation.

Le pilotage de la formation doit apparaître plus clairement : il conviendrait de préciser le rôle de l'équipe pédagogique et de lui associer un conseil de perfectionnement, intégrant des professionnels et enseignants extérieurs à l'établissement. La liste des enseignants pour la mention devrait intégrer des enseignants-chercheurs en plus grand nombre.

Au final, au vu de l'évaluation précédente et de la présente, si l'institut souhaite poursuivre les mêmes objectifs avec cette formation, il serait plus pertinent de la transformer en diplôme d'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X
Établissement privé d'enseignement supérieur
21, rue du Cherche-Midi - 75 006 Paris

Académie : PARIS

Rectorat : PARIS

Mention : PHILOSOPHIE

Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Demande : n° S3LI140005841

Réponse à l'évaluation de l'AERES

L'évaluation de l'AERES constitue une analyse détaillée de la licence de Philosophie de l'Institut Saint-Pie X. Cette analyse procure à l'établissement examiné une aide dans sa propre évaluation et dans l'amélioration de l'offre de sa licence. Toutefois, un certain nombre de remarques ne sont ni fondées ni justifiées.

L'AERES souligne en particulier différents défauts dans les quatre domaines du projet pédagogique, de l'aide à la réussite, de l'insertion professionnelle et du pilotage de la formation. Les appréciations de l'AERES appellent une réponse de l'Institut qui portera sur ces quatre domaines.

Tout en admettant un certain nombre d'éléments perfectibles dans le projet pédagogique présenté à l'évaluation de l'AERES par l'Institut, celui-ci s'étonne d'un certain nombre de jugements négatifs d'autant plus surprenants que la comparaison entre l'offre d'universités publiques et l'offre de l'Institut comporte de grandes similitudes.

NB : pour plus de lisibilité, nous avons écrit en vert les remarques de l'AERES.

1) Le projet pédagogique

« Points faibles :

- La licence mention *Philosophie* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X est principalement construite autour d'une approche catholique traditionaliste.

Réponse : la précédente évaluation de l'AERES en 2009 reconnaissait la légitimité du caractère propre de la formation dispensée à l'Institut Saint-Pie X sans y voir pour autant un point faible¹.

En réponse à cette évaluation de 2009, l'Institut a inséré de nouveaux éléments d'enseignements pour satisfaire à cette exigence comme le reconnaît l'évaluation de l'AERES de 2013 (p. 4). Cependant, en 2013, c'est le caractère propre de l'Institut qui est contesté par

¹ « La mention "Philosophie", si elle répond au caractère propre de l'établissement, ne devrait pas exclure des passages vers des enseignements qui, bien que 'profanes', rendraient compte d'une scientificité essentielle pour l'insertion professionnelle des étudiants dans un monde en mutation permanente » (rapport de l'AERES de 2009, p. 9).

l'AERES. Il apparaît surprenant de reprocher à un Institut catholique une dimension catholique dans son enseignement. Ne risque-t-on pas une dérive idéologique en présentant cette approche en elle-même comme un point faible ? L'Institut s'étonne d'une telle contestation de la liberté d'enseignement.

« Cette licence ne suit pas le principe de spécialisation progressive. La spécialisation marquée et précoce en philosophie laisse très peu de place aux enseignements d'ouvertures (environnement socio-économique, autres disciplines des sciences humaines et sociales) ». « On attendrait d'une telle licence une ouverture minimale vers d'autres disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie et anthropologie contemporaines ».

Cette appréciation nous semble inexacte dans la mesure où :

1. L'Institut offre à tout étudiant de première année le choix de deux langues vivantes, de deux langues anciennes, de deux matières d'ouverture en plus des matières linguistiques à choisir en littérature, en histoire, en géographie, en archéologie, en droit, en géographie, ou en histoire de l'art.
2. D'autres universités, notamment publiques, n'offrent pas, en première année de licence de philosophie, plus de trois matières mineures ².
3. La proposition d'une mention « Droit » permet à l'étudiant d'enrichir son portefeuille de compétences et de se spécialiser dans son parcours philosophique.
4. Le choix parmi de nombreuses options proposées offre à l'étudiant la possibilité d'une réelle spécialisation de son savoir.

L'institut envisage de proposer un cours d'anthropologie contemporaine parmi les matières optionnelles.

« Bien que la description des contenus soit très succincte, on y retrouve l'orientation « historique » de l'Institut (scolastique, métaphysique, philosophie de la nature, théologie...), avec une priorité donnée à la réconciliation entre la philosophie aristotélicienne et la pensée chrétienne. La philosophie enseignée dans cette licence reste donc majoritairement servante de la théologie ».

Réponse :

1. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'Institut s'étonne du changement d'esprit de l'AERES entre 2009 et 2013, puisque la première évaluation reconnaissait le caractère propre de l'établissement tandis que la seconde semble le lui reprocher sans justification.
2. Concernant le rôle de « servante » de la théologie attribué à la philosophie, il n'apparaît dans le cursus que dans le seul cours de théologie proposé en dernière année de licence, perçu comme une ouverture à une discipline rarement proposée. Encore ce cours est-il plus souvent l'occasion de montrer une utilisation de la philosophie au sein de thématiques religieuses.

² Cf. les sites de diverses universités publiques de l'académie de Paris ou d'autres académies :

- http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?_cmd=getFormation&_oid=UP1-PROG38948&_redirect=voir_fiche_diplome&_lang=fr-FR
- <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/les-parcours/licences-2964/philosophie-3296/mention-philosophie/enseignements-dispenses-3843/>
- http://maquettes-lmd3.univ-fcomte.fr/ws?_profil=plaq&_cmd=getFormation&_oid=CDM-PROG618&_onglet=semestres&_redirect=voir_fiche_course&_oid_subProgram=tous&_oidUe=&_UEav_ecELC=tous&_ELCavecELC=tous
- http://formations.univ-brest.fr/fiche/FR_RNE_0290346U_PROG16673/FR_RNE_0290346U_PROG16683/programme

3. Dans les enseignements de philosophie, les professeurs de l'Institut ne confondent pas les disciplines et ne font pas du cours de philosophie une initiation ou un prétexte à la théologie.
4. Le cours de « Raison et foi » est un cours de philosophie dont la problématique est inhérente à la philosophie et débattue par des philosophes non catholiques ou non croyants (Spinoza, Bayle, Locke, Kant, Kierkegaard, Bergson) qui sont étudiés à cette occasion.
5. Selon un article paru récemment dans *Le Monde*, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inquiète de la disparition de l'étude de certaines disciplines rares, notamment de la théologie : « Au ministère [de l'enseignement supérieur et de la recherche], on estime qu'en deçà de 400 enseignants chercheurs, il y a menace. Douze disciplines rares ont déjà été recensées : **de la théologie** à l'histoire du droit en passant par les sciences politiques, la philosophie et les langues. Des filières entières sont en train de disparaître »³.

« L'ouverture vers les approches philosophiques contemporaines a une part très restreinte : cet enseignement n'est introduit qu'en troisième année ». « Les contenus d'enseignement dans la spécialité ne couvrent pas de façon homogène les différentes approches de la philosophie, en particulier les approches contemporaines : il s'agit d'une formation centrée sur une approche thomiste de la philosophie ».

Réponse : pour être complète, l'étude de l'histoire de la philosophie doit porter sur l'histoire de la philosophie antique, médiévale, moderne et contemporaine. De plus, puisque la philosophie contemporaine est inconcevable sans une connaissance des problématiques de la philosophie moderne et que celle-ci l'est tout autant sans une connaissance des débats médiévaux, lesquels sont eux-mêmes dépendants de la redécouverte de la pensée antique, l'Institut abordait les débats contemporains après avoir initié les étudiants de philosophie à la genèse de ces thématiques. C'est pourquoi l'Institut suivait l'ordre chronologique (et logique) de la philosophie : étude de la philosophie antique et médiévale en première année, de la moderne en 2^e année, de la contemporaine en 3^e année.

Or, l'Institut est loin d'être le seul à procéder de la sorte ou d'une manière équivalente, comme quelques exemples choisis parmi d'autres le montrent ⁴.

Enfin, au-delà des cours d'histoire de la philosophie, les thématiques et problématiques modernes et contemporaines sont déjà étudiées dans les autres matières de philosophie : en philosophie morale, en philosophie politique, en cosmologie, en épistémologie des sciences, en métaphysique et en histoire des idées politiques.

« L'intitulé des cours de psychologie (psychologie de la sensibilité et de l'âme rationnelle) ne correspond pas aux approches actuelles de la psychologie ».

³ « Le gouvernement prépare un plan de soutien pour les sciences humaines ». LE MONDE | 15.05.2013 Par Nathalie Brafman

⁴ A l'Université Paris-Sorbonne, la philosophie contemporaine n'entre dans le cursus obligatoire qu'au semestre 4. Cf. <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/les-parcours/licences-2964/philosophie-3296/mention-philosophie/enseignements-dispenses-3843/>

À l'université de Franche-Comté, l'histoire de la philosophie moderne et de la philosophie contemporaine n'entre dans le cursus obligatoire qu'au semestre 5. Cf.

http://maquettes-lmd3.univ-fcomte.fr/ws?profil=plaq&cmd=getUe&oid=CDM-PROG618&oidUe=CDM-C3593&redirect=voir_fiche_course&lang=fr-FR&oid_subProgram=tous&UEavecELC=tous&ELCavecELC=tous&ELCavecELC2=#detailsUE

À l'université de Bourgogne, la division est la même qu'à l'Institut Saint-Pie X. La première année se concentre sur la philosophie antique, la deuxième sur la philosophie moderne, la troisième sur la philosophie contemporaine. Cf. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/FF_PHILO_2012.pdf

À l'université de Nantes, la philosophie contemporaine apparaît en option au semestre 5 et ne devient obligatoire qu'au semestre 6. Cf.

http://www.lettreslangages.univ-nantes.fr/SI00058/o/fiche_formation/&RH=LETTRES_FR1&ONGLET=3

Réponse : le document de l'Institut présenté à l'évaluation de l'AERES comporte en intitulé complet (page 7) : « La psychologie s'attache à préciser le développement de la sensibilité et de l'âme rationnelle, en tenant compte des grands débats et courants d'études de psychologie contemporains ». La remarque de l'AERES serait justifiée si le cours de psychologie faisait abstraction des problématiques contemporaines. Ce n'est pas le cas à l'Institut, même **s'il entend renforcer en psychologie l'étude de ces débats contemporains.**

Loin d'exclure ces approches actuelles, le cours de psychologie dispensé à l'Institut comportait déjà une étude de Freud, de Durkheim, de Sartre et de l'existentialisme, de la théorie du « genre » et une initiation à la psychologie sociale.

« Un parcours Droit (improprement intitulé « mention ») est nouvellement proposé au sein de la licence de Philosophie : l'ajout de ce parcours n'est pas clairement argumenté, de même que sa place dans les enseignements dits complémentaires.

Réponse : le parcours *Droit* de l'Institut procède d'une intention pédagogique et professionnalisante. D'un point de vue pédagogique, l'étude suivie, pendant les trois années de licence, d'éléments d'enseignements juridiques, offre à l'étudiant une vision élargie de sa discipline en lui montrant notamment les applications juridiques de conceptions philosophiques (l'harmonisation du droit français avec la philosophie des Droits de l'homme en est un exemple).

Cet enseignement d'ouverture lui ouvre également la voie à une réorientation dans des formations professionnalisantes (formation en ressources humaines par exemple) ou des concours (ceux de la fonction publique notamment) nécessitant une formation initiale aux disciplines juridiques.

« La place donnée aux compétences additionnelles (langues, bureautique) et aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE) est insuffisante. Il n'existe pas de dispositif particulier permettant de préparer les étudiants à une certification de langues ou d'informatique ».

Réponse : l'Institut offre un choix de deux langues vivantes (anglais et allemand) et de deux langues anciennes (latin et grec). Or, beaucoup d'universités ne proposent pas plus de deux enseignements de langue vivante et encore moins souvent de deux langues anciennes en plus ⁵.

Si l'Institut ne prévoit pas de préparation spécifique aux certifications de langue, le niveau délivré à l'issue de la licence suffit pour passer avec succès cet examen, comme l'exemple des étudiants sortants le prouve, ce qui répond d'ailleurs à l'acquisition des compétences linguistiques demandés par l'arrêté du 1^{er} août 2011 (art. 6).

L'Institut reconnaît la nécessité de structurer la formation en informatique.

Solutions proposées : l'Institut s'engage

⁵ Cf. les sites de diverses universités publiques :

- <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/les-parcours/licences-2964/philosophie-3296/mention-philosophie/enseignements-dispenses-3843/>
- http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?cmd=getFormation&oid=UP1-PROG38948&redirect=voir_fiche_diplome&lang=fr-FR
- http://maquettes-lmd3.univ-fcomte.fr/ws?profil=plaq&cmd=getFormation&oid=CDM-PROG618&onglet=semestres&redirect=voir_fiche_course&oid_subProgram=tous&oidUe=&UEa_vecELC=tous&ELCavecELC=tous
- http://formations.univ-brest.fr/fiche/FR_RNE_0290346U_PROG16673/FR_RNE_0290346U_PROG16683/programme

- à créer une UE d'informatique en licence 2 de 2 heures de TD par semaine au semestre 4 permettant aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir les fondamentaux de l'utilisation des instruments numériques et un regard critique sur ces fondamentaux ⁶,
- à préparer au C2i1 (certification informatique et internet),
- à former spécifiquement aux concours du TOEFL et TOEIC en langue vivante 1 en troisième année de licence.

D'une manière plus large, quant aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE), même si l'Institut reconnaît que des progrès notables sont à réaliser en la matière, l'Institut a mis en ligne diverses informations sur son site (l'annonce des conférences et colloques proposés aux étudiants, le calendrier, l'emploi du temps des cours, les débouchés professionnels possibles et les parcours professionnels suivis par des anciens de l'Institut).

Solution proposée : l'Institut s'engage à développer la formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques par :

- la création d'une salle dotée d'outils informatiques,
- l'instauration d'une UE d'informatique en deuxième année,
- la préparation au C2i1 durant cette même deuxième année pour ceux qui le souhaitent,
- la mise en place d'un site interne dans lequel enseignants et étudiants pourront communiquer et échanger des documents de cours et diverses informations (plans de cours, dates des contrôles d'évaluation, corrigés),
- la mise en ligne sur le site de l'Institut des activités estudiantines (salons des métiers, spectacles, visites), de plans de cours, des dates des contrôles d'évaluation, des corrigés, du calendrier des examens, du catalogue de la bibliothèque, du questionnaire d'évaluation, etc.

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid70569/feuille-de-route-du-gouvernement-sur-le-numerique-des-mesures-pour-l-ecole.html>

2) Les dispositifs d'aide à la réussite

« La faiblesse des effectifs accueillis dans cette licence, sept étudiants en première année en 2011-2012, ne mérite probablement pas la mise en place de dispositifs lourds d'aide à la réussite des étudiants : un encadrement de proximité et individualisé est possible. Toutefois, un étudiant en difficulté ne semble pas avoir de possibilités de réorientation ».

Si l'étudiant se découvre en situation d'échec en philosophie, les différents éléments d'enseignements d'ouverture sont à même de lui offrir une première réorientation en cohérence avec son portefeuille de compétences.

Solution proposée : l'Institut s'engage à créer, dans le cadre de l'aide à la réussite, à la réorientation et à l'insertion professionnelle :

- un bureau d'aide à la réussite et d'insertion professionnelle où un professionnel du recrutement et de la réorientation serait à disposition des étudiants pour les conseiller utilement ;
- un tutorat d'accompagnement concernant les étudiants de première année assuré par des étudiants aînés volontaires (de troisième année de licence ou de Master). Les modalités de ce tutorat seront les suivantes :
 - le repérage des étudiants en difficulté se fera par le biais de l'entretien pédagogique avec le recteur ou l'enseignant référent un mois après la rentrée universitaire, les premières évaluations du contrôle continu ayant fourni une base de renseignements suffisants ;
 - les étudiants en difficulté se verront proposer une aide par petit groupe ;
 - l'étudiant chargé du tutorat sera chargé de prendre contact auprès du professeur référent pour établir les bases de son accompagnement pédagogique ;
 - le suivi de ce tutorat sera assuré par le responsable du bureau de l'aide à la réussite ;
- la mise en place d'un portefeuille de compétences sera proposé aux étudiants par le bureau d'aide à la réussite et à l'orientation. L'entretien semestriel de l'étudiant avec le recteur ou avec l'enseignant référent sera l'occasion de faire le point sur l'élaboration de ce portefeuille de compétences ainsi que sur le Projet Personnel Étudiant.

« L'orientation des étudiants diplômés est mal renseignée, car les données intègrent, sans les différencier, les étudiants titulaires de la licence et de la maîtrise ».

Réponse : en page 34 de notre maquette présentée à l'évaluation de l'AERES figurait le détail du devenir de nos étudiants. Celui-ci présentait le devenir précis, quant à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle de 27 étudiants sur les 28 recensés, soit une information sur 96% de nos étudiants de philosophie, nonobstant cette absence de précision entre les étudiantes titulaires de la licence et de la maîtrise.

3) L'insertion professionnelle

« L'insertion professionnelle des étudiants est mal explicitée pour la mention. Un PPE (Projet Professionnel Etudiant) optionnel a été mis en place ».

Réponse : pour éclairer les modalités du Projet Professionnel Étudiant, il faut préciser qu'un stage est effectivement proposé à tous les étudiants.

Par ailleurs, les étudiants qui suivent « la formation des maîtres » sont tenus de faire deux stages de trois ou quatre semaines dans un établissement scolaire.

Les stages font l'objet d'un double rapport. Le premier est réalisé par l'établissement scolaire sur la base d'un questionnaire fourni par le professeur référent de la « formation des maîtres » et l'autre par l'étudiant stagiaire qui présente par écrit et par oral une auto-évaluation de son stage. L'évaluation globale du stage est établie par l'enseignant référent sur la base de ces deux rapports.

Solution proposée : en réponse aux recommandations de la présente évaluation de l'AERES, l'Institut s'engage à créer un bureau de stages professionnels pour faciliter la recherche, l'organisation et l'évaluation des stages dans l'édition, un journal, une bibliothèque, les services de documentation, le domaine des ressources humaines et du management, les services juridiques, humanitaire, etc.

4) Le pilotage de la formation

« Le pilotage de la licence n'est pas clairement défini. Une équipe pédagogique composée de sept personnes est décrite, sans que leur rôle soit clairement défini en termes de pilotage, de participation à l'enseignement ou aux jurys ».

Réponse : la maquette de l'Institut fournie à l'évaluation de l'AERES n'est effectivement pas précise. Parmi les sept personnes, l'une d'entre elles participe au jury rectoral, quatre à l'enseignement et trois à l'organisation de la formation. La future maquette de l'Institut donnera l'attribution et le rôle de chacun des membres de l'équipe pédagogique.

« Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ».

Réponse : le caractère particulier d'une faculté régie par un jury rectoral ne donne pas la même latitude et donc la même place au pilotage de la formation. En effet, les maquettes reconnues par le rectorat de l'académie compétente, sont fixées pendant trois ans. La réflexion et les projets de l'équipe pédagogique sont ainsi rendus moins nécessaires et étendus.

Solution proposée : l'Institut s'engage néanmoins à consolider l'équipe pédagogique par un conseil de perfectionnement complété par des représentants d'étudiants ainsi que des intervenants issus du monde professionnel. Ce conseil se réunira une fois par an, examinera la politique et les objectifs de l'établissement, et actualisera le projet pédagogique en lien avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

« L'autoévaluation n'a pas été réalisée au niveau de l'établissement ».

Solution proposée : outre l'évaluation informelle des enseignements par les étudiants au cours d'entretiens semestriels avec le recteur, l'Institut s'engage à mettre en place un système d'évaluation des enseignements par les étudiants, sur un questionnaire mis en ligne et distribué au terme de chaque année écoulée, pour évaluer des « formations et des enseignements » (Arrêté du 1^{er} août 2011, art. 19) :

Les acteurs pédagogiques de la formation et les responsables de l'évaluation informent les étudiants des objectifs et des modalités de sa réalisation et créent toutes les conditions pour que les réponses aux questionnaires soient libres, sincères, anonymes, sérieuses.

Les résultats liés au contenu de l'enseignement et à la pédagogie des cours sont communiqués aux seuls professeurs concernés.

L'ensemble des résultats conduit à l'élaboration d'un document de synthèse qui est présenté lors de la réunion annuelle du conseil de perfectionnement.

« On note également que très peu d'enseignements sont pris en charge par des enseignants-chercheurs (moins de 15 % du volume horaire), et on ne dispose pas d'informations concernant les intervenants ».

Solution proposée : l'Institut prévoit la présence dans l'équipe pédagogique de la formation Philosophie de l'Institut trois enseignants-chercheurs, soit près de la moitié de l'équipe pédagogique, à compter de la mise en vigueur de la nouvelle maquette.

« Au vu des effectifs, l'attractivité de la formation est faible mais ne semble pas donner lieu à la mise en place de dispositifs particuliers de recrutement de la part des responsables ».

Réponse : la politique de recrutement vis-à-vis des lycéens comporte plusieurs niveaux d'intervention.

En premier lieu, des présentations des filières et du projet pédagogique de l'Institut sont organisées dans des établissements secondaires ; elles constituent une occasion propice d'échanges fructueux avec les lycéens et l'équipe pédagogique, permettant ainsi une meilleure prise de conscience des enjeux de l'enseignement supérieur.

La présence de représentants de l'Institut lors de forums éducatifs ou de forums des métiers permet également aux lycéens de mieux appréhender la réalité estudiantine et de réfléchir à leur projet pédagogique.

La journée portes ouvertes de l'Institut offre à tout candidat une vision *in situ* et un contact personnalisé avec des représentants du corps enseignant et des étudiants.

La *Lettre aux Amis de l'Institut* présente aussi l'intérêt de sensibiliser des familles et les étudiants potentiels aux objectifs et atouts de l'Institut.

Conclusion

Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, d'insertion professionnelle et de pilotage de la formation, l'Institut confirme l'analyse de l'AERES (au sujet de l'aide à la réussite) : « La faiblesse des effectifs accueillis dans cette licence (...) ne mérite probablement pas la mise en place de dispositifs lourds d'aide à la réussite des étudiants : un encadrement de proximité et individualisé est possible ». D'ailleurs, la poursuite des études et l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants attestent l'efficacité de la formation de l'Institut sans qu'aient été pour autant mis en place des dispositifs complexes.

Cependant, profitant de la présente évaluation de l'AERES et des recommandations qui lui sont faites, l'Institut engagera les réformes radicales proposées dans le présent document.

Ces réformes initiées donneront lieu à un travail durable de fond, en vue d'une refonte des dispositifs pédagogiques et professionnalisants de l'Institut.



Paris, le 29 mai 2013

Abbé François-Marie Chautard

Recteur